

pays parmi les plus pauvres, notamment en Afrique subsaharienne, sont exceptionnellement difficiles et nécessitent un traitement spécial. Ces pays ont pour caractéristiques une très grande pauvreté, des ressources extrêmement limitées pour investir dans leur propre développement, des charges d'endettement ingérables et une dépendance très lourde par rapport à un ou deux produits de base, et le fait que la dette de ces pays est due pour la plupart au Gouvernement des pays industrialisés eux-mêmes ou aux institutions financières internationales. Pour ceux des pays les plus pauvres qui ont entrepris des efforts d'ajustement, il conviendra d'étudier la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas à leur dette existante, et un accord devra être atteint, en particulier au Club de Paris, sur des périodes de remboursement et de grâce plus longues pour alléger la charge du service de leur dette. Nous saluons les différentes propositions faites en ce domaine par plusieurs d'entre nous ainsi que la proposition du Directeur Général du FMI pour une augmentation significative des ressources de la Facilité d'Ajustement Structurel sur les trois prochaines années à compter du 1er janvier 1988. Nous demandons instamment que les discussions sur cette proposition soient conclues d'ici la fin de l'année.

28. Nous prenons acte du fait que la CNUCED VII offre une enceinte de discussion avec les pays en développement en vue de parvenir à une compréhension commune des problèmes majeurs et des questions politiques qui caractérisent l'économie mondiale.

#### Environnement

29. Dans la ligne de notre engagement antérieur visant à préserver un environnement salubre et de le transmettre aux générations futures, nous accueillons avec satisfaction le rapport présenté par les Experts en matière d'Environnement sur l'amélioration et l'harmonisation des techniques et des pratiques de contrôle de l'environnement. En conséquence, nous encourageons le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à instituer un Forum d'échange d'informations et de consultation ceci en coopération avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et le Conseil International des Unions Scientifiques (CIUS), et avec l'assistance d'autres organisations internationales et de pays intéressés, afin de permettre des progrès réguliers dans ce domaine important. Les problèmes prioritaires d'environnement définis dans leur rapport par les Experts en matière d'Environnement doivent être examinés de façon approfondie.

30. Nous soulignons la responsabilité qui nous incombe d'encourager les efforts visant à faire face efficacement aux problèmes d'environnement de portée mondiale, tels que la diminution de l'ozone stratosphérique, les modifications climatiques, les pluies acides, les espèces menacées, les substances dangereuses, la pollution aérienne et la pollution des eaux, et la destruction des forêts tropicales. Nous avons également l'intention d'étudier d'autres questions concernant l'environnement, par exemple des normes strictes dans ce domaine de façon à encourager les innovations et la mise au point de